

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01122

Numéro SIREN : 853 214 559

Nom ou dénomination : 2D

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt 8663

# 2D

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1.500 Euros  
Siège social : Impasse de Barrière  
63500 Issoire

R.C.S. Clermont-Ferrand 853 214 559

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 16 octobre,  
A 14 heures.

Les associés de « **2D** », société à responsabilité limitée, au capital de 1.500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 853 214 559, dont le siège est situé à Issoire (63500), impasse de Barrière, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Madame Isabelle ROUCHY**, associée cogérante,  
propriétaire de ..... 75 parts
- **Monsieur Pierre DUMOULIN**, associé cogérant,  
propriétaire de ..... 75 parts

**Madame Isabelle ROUCHY** préside la séance en sa qualité de cogérante associée.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour les décisions extraordinaires.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant ;

- Dissolution anticipée ou non de la société par application de l'article L.223-42 du Code du Commerce.
- Mandat à donner pour effectuer les formalités de dépôt du dossier au greffe du Tribunal de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

IR

2D

## **PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés, au vu des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et approuvés le 16 juin 2023, constate que les capitaux propres de la société s'élèvent à - 79.276 euros pour un capital social de 1.500 euros et que la société a perdu plus de la moitié de son capital social. Statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code du commerce du Code de Commerce, elle décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

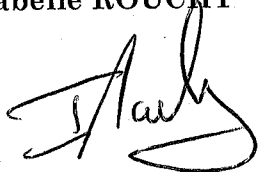
La collectivité des associés donne mandat au Cabinet Abaque, 16 rue Valentin Haüy, 63000 Clermont-Ferrand, à l'effet de transmettre un extrait ou une copie des présentes et autres documents annexes au greffe du Tribunal de commerce par tous moyens et notamment par voie dématérialisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les deux associés, après lecture.

**Isabelle ROUCHY**



**Pierre DUMOULIN**

